



# ASKBTP

## Karting

<http://asbtp.com/sports/karting>

### CHALLENGE ASKBTP des COURSE DE COTE KARTING 2019

#### ARTICLE 1

L'ASKBTP NICE organise pour la saison 2019 le « Challenge Course de Côte Karting 2019 » exclusivement réservé à ses licenciés.

#### ARTICLE 2

Seules les épreuves suivantes organisées en 2019 seront prises en compte :

Course de côte de FALICON	17/03/2019	ASK BTP
Course de côte de CORSE	01/06/2019	ASK BTP
Course de côte de CASTILLON	16/06/2019	ASK MENTON
Course de côte de BELVEDERE	07/07/2019	ASK BTP
Course de côte de VEAUX	15/09/2019	ASK CARPENTRAS

#### ARTICLE 3

Tous les pilotes de l'ASKBTP seront automatiquement classés dans ce challenge suivant leurs résultats.

#### ARTICLE 4

Attribution des points à la participation suivant la liste des autorisés à prendre part aux essais :

Points à la Participation par épreuve : 20 points

*Un pilote mis hors course par décision du Collège des Commissaires Sportifs ne bénéficiera pas des points à la participation.*

Point au résultat suivant le résultat final scratch tout confondu :

Classement	Points	Classement	Points
1er	60	7ème	52
2ème	58	8ème	51
3ème	56	9ème	50
4ème	55	10ème	49
5ème	54	11ème	48
6ème	53	12ème	47

Etc...

---

ASSOCIATION SPORTIVE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA COTE D'AZUR  
42, Av. Galliéni – 06000 NICE Tél. : 04 93 80 62 83 Fax : 04 93 92 33 14 – E-mail : [asbtp@asbtp.com](mailto:asbtp@asbtp.com)  
Section Karting : 04 93 80 43 44 – Fax : 04 93 92 37 14 – Email : [karting@asbtp.com](mailto:karting@asbtp.com)

---

AGREEMENT JEUNESSE ET SPORTS N° 06S2471 - DECLARATION PREFECTORALE N° 0062003639  
Siège social « La Maison du Bâtiment »  
FONDEE EN 1948

## ARTICLE 5

A l'issue de ce challenge, de nombreux prix seront distribués :

- 1er 3 engagements gratuits (FALICON-BELVEDERE-CORSE)
- 2ème 2 engagements gratuits (FALICON-BELVEDERE-)
- 3ème 1 engagement gratuit (FALICON-)

Chaque gagnant recevra un bon d'engagement gratuit pour la course ou les courses qu'il aura gagnée(s). Toutefois, ce bon ne le dispensera pas de s'inscrire pour la course en question. Ces engagements ne seront valables que pour l'année 2019. Pour les épreuves n'étant pas organisées par l'ASKBTP, les engagements seront payés au vu de la feuille d'engagement dûment remplie par le concurrent. Les chèques seront établis à l'ordre de l'ASK organisatrice.

En aucun cas, le bénéficiaire des primes d'engagements gratuits ne pourra :

- demander le remboursement de cette prime en cas de non-participation à l'épreuve,
- demander le report de cette prime sur une autre personne,
- demander le report de cette prime sur une autre épreuve,
- bénéficier de ces prix en cas de changement d'A.S.K. .

Si pour des raisons indépendantes de l'ASKBTP, une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les engagements gratuits correspondants à cette (ou ces) épreuves seraient dans la mesure du possible reportés sur une (ou plusieurs) épreuve(s) de la même année. Si cela était impossible, ces engagements gratuits seraient purement et simplement annulés pour cas de force majeure. Dans ces conditions, les titulaires de ces engagements gratuits ne pourraient en aucune façon en demander le remboursement.

## ARTICLE 6

Tout participant au Challenge devra obligatoirement apposer les autocollants ASKBTP sur son kart.

## ARTICLE 7

La remise des prix se fera en fin d'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Pour pouvoir prétendre à leur prix, les lauréats devront IMPERATIVEMENT être présents pour recevoir leur prix (aucun prix ne sera remis à une tierce personne).

## ARTICLE 8

Tout litige pouvant survenir pendant la saison sera étudié par un jury composé des membres du comité directeur de l'ASKBTP.

Le Comité Directeur de l'ASKBTP se réserve le droit d'exclure tout concurrent ayant eu une attitude incorrecte soit par ses propos, soit par ses actes, tant au cours d'une épreuve que lors de la remise des prix.

Chaque concurrent est responsable des actes et propos de son assistance et de toute personne parlant ou agissant en son nom.